

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 août 2018 portant renouvellement de fonction dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : SSAN1830680A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.6141-7-2 et R.6152-51 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2006-720 modifié du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;

Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2013 portant nomination de M. Jean-Paul SEGADE, directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé, à compter du 23 janvier 2013 ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2016 portant renouvellement de M. Jean-Paul SEGADE, directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé, à compter du 23 janvier 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Paul SEGADE, directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, est maintenu en détachement dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé du 23 janvier au 8 mars 2019 inclus.

Article 2

La cheffe du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 août 2018.

La ministre des solidarités et de la santé,
AGNÈS BUZYN